

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit NiCd Batteries**
SBP 10 / SBP 12 / SFB 120 / SFB 121 / SFB 150 / SFB 151 / SFB 180 /
BP 40/1,7 / BP 72/3,0 / B 24/2,0 / B 36/2,4
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Catégorie de l'article AC3** Piles et accumulateurs électriques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Paquet de batteries NiCd rechargeables pour les outils électriques
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Hilti France S.A.
Rond Point Mérentais
1, rue Jean Mermoz
78778 Magny-les-Hameaux
Tel +33 1 3012 5000
Fax +33 1 3012 5012
Customer Service:
Tel 0805 01 05 05
Fax 0825 02 55 55
- **Service chargé des renseignements :**
anchor.hse@hilti.com
voir le chapitre 16
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Hilti France S.A.
Tél: 0033 / 1 30 12 50 00
Fax 0033/ 1 30 12 50 12
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum - 24 h Service
Tel.: 0041 / 1 251 51 51 (international)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Conformément à l'article 3 (3) de REACH, ce (ces) élément(s) sont des produits.
Un produit n'est pas soumis aux réglementations en matière de marquage obligatoire applicables aux substances dangereuses.
Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Autres dangers**
Les substances contenues dans les batteries sont confinées dans des contenants métalliques hermétiquement scellés, conçus de façon à résister à la pression et la température survenant dans des conditions normales d'utilisation. Par conséquent, dans des conditions normales d'utilisation, il n'y a aucun risque d'inflammation ou d'explosion, ni risque d'écoulement des substances constitutives.

Si les pôles des batteries devaient entrer en contact avec d'autres métaux, il pourrait se produire un dégagement de chaleur ou une fuite d'électrolyte. L'électrolyte est une substance inflammable. En cas de fuite d'électrolyte, écarter immédiatement le bloc-accu de la proximité de flammes nues.

En cas d'utilisation abusive du bloc-accu avec une charge électrique excessive, en présence de feu ou soumis à des chocs mécaniques, un clapet de décompression s'ouvre. Dans des cas extrêmes, le boîtier de l'accu se casse et les substances constitutives sont libérées.

En cas d'incendie, il y a risque de dégagement de vapeurs agressives.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
 - **Description :**
Paquet de batteries NiCd rechargeables :
- | Nom/type | nombre de cellules | capacité énergétique [Wh] | cadmium [g] |
|----------|--------------------|---------------------------|-------------|
| SBP 10 | 8 | 18,24 | 68,8 |
| SBP 12 | 10 | 22,8 | 86 |
| SFB 120 | 10 | 22,8 | 86 |
| SFB 121 | 10 | 22,8 | 86 |

Nom du produit NiCd Batteries

SBP 10 / SBP 12 / SFB 120 / SFB 121 / SFB 150 / SFB 151 / SFB 180 /
BP 40/1,7 / BP 72/3,0 / B 24/2,0 / B 36/2,4

(suite de la page 1)

SFB 150	13	29,64	118,8
SFB 151	13	29,64	118,8
SFB 180	15	34,2	129
BP 40/1,7	20	40,8	172
BP 72/3,0	20	72	184
B 24/2,0	20	45,6	172
B 36/2,4	30	86,4	276

Ce produit contient une électrode positive (Hydroxyde d'oxyde de nickel (III)), une électrode négative (cadmium) ainsi qu'un électrolyte (hydroxyde de potassium / hydroxyde de sodium).

Un contact avec les composants est exclu dans des conditions normales d'utilisation.

Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 7440-02-0 EINECS: 231-111-4	nickel ☠ T R48/23; ☠ Xn R40; ☠ Xi R43 Carc. Cat. 3 ☠ Carc. 2, H351; STOT RE 1, H372; ⚠ Skin Sens. 1, H317	15-40%
CAS: 7440-43-9 EINECS: 231-152-8	cadmium en poudre (stabilisée) ☠ T+ R26; ☠ T Carc. Cat. 2 R45-48/23/25; ☠ Xn R62-68-63; ☠ N R50/53 Muta. Cat. 3, Repr. Cat. 3 ☠ Acute Tox. 2, H330; ☠ Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; Repr. 2, H361fd; STOT RE 1, H372; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	10-40%
CAS: 7440-48-4 EINECS: 231-158-0	cobalt ☠ Xn R42/43 R53 ☠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413	0-3%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium ☠ C R35; ☠ Xn R22 ☠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302	0-5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5	hydroxyde de sodium ☠ C R35 ☠ Skin Corr. 1A, H314	0-5%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Indications générales :**

Le produit contient un électrolyte organique. Si l'électrolyte devait s'écouler du bloc-accu, il convient de prendre les mesures décrites ci-après.

· **après inhalation :** Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

· **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **Indications destinées au médecin :**

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Mousse

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Veiller à une aération suffisante

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloignées les sources d'incendie

· **Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

(suite page 3)

Nom du produit NiCd Batteries

SBP 10 / SBP 12 / SFB 120 / SFB 121 / SFB 150 / SFB 151 / SFB 180 /
BP 40/1,7 / BP 72/3,0 / B 24/2,0 / B 36/2,4

(suite de la page 2)

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas imprégner d'eau ou d'eau de mer.
Ne pas les exposer à des agents oxydants forts.
Ne pas les exposer à d'importants chocs mécaniques ni les lancer.
Les cellules ne doivent en aucun cas être désassemblées, modifiées ou déformées.
Ne jamais relier les pôles positif et négatif à un matériau conducteur électrique.
Utiliser uniquement les chargeurs / outils électriques spécifiés par Hilti pour charger ou décharger la batterie.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas jeter dans le feu ou exposer à des températures élevées (> 85° C).
Ne jamais relier les pôles positif et négatif à un matériau conducteur électrique.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Éviter toute exposition au rayonnement solaire direct, à des températures élevées ou à un taux d'humidité de l'air élevé.
Stockier dans un endroit frais, température : de -20° C à 35° C, Humidité de l'air : de 45 à 85 %
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec de l'eau
Ne pas stocker ensemble avec des matériaux électro-conducteurs.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Le bloc-accu doit être stocké à une capacité de 30 à 50 %.
Éviter tout stockage dans des zones chargées d'électricité statique.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Classe de stockage :**
Conforme au concept de catégories de stockage du VCI (1991).
11
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** A utiliser uniquement pour l'usage prévu. Prière de se référer aux instructions d'emploi

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Aucune mesure technique n'est nécessaire en cas d'utilisation normale. En cas de fuite des substances contenues dans la cellule, les informations ci-après peuvent être utiles.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre AX
- **Protection des mains :** Gants de protection.
- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**

Forme :	Bloc en plastique
Couleur :	noir / rouge

(suite page 4)

Nom du produit NiCd Batteries

SBP 10 / SBP 12 / SFB 120 / SFB 121 / SFB 150 / SFB 151 / SFB 180 /
BP 40/1,7 / BP 72/3,0 / B 24/2,0 / B 36/2,4

(suite de la page 3)

· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	non applicable
· Modification d'état	
Point de fusion :	non applicable
Point d'ébullition :	non applicable
· Point d'éclair :	non applicable
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.
· Température d'inflammation :	
Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité :	non applicable
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Possibilité de réactions dangereuses
En cas d'utilisation non conforme de la cellule d'une batterie ou de produits similaires, l'oxygène ou l'hydrogène s'accumule dans la cellule et la pression interne de celle-ci augmente. Ces gaz peuvent être émis par l'événement de dégagement des gaz et s'enflammer s'il y a une flamme ou une source d'inflammation à proximité.
- Conditions à éviter
Ne jamais relier les pôles positif et négatif à un matériau conducteur électrique.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- Matières incompatibles: Matériaux conducteurs, eau, eau de mer, agents oxydants forts et acides forts.
- Produits de décomposition dangereux: Des vapeurs agressives ou nocives sont dégagées en présence de feu.

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
Les batteries NiCd ne présentent aucune caractéristique toxique lorsqu'elles sont utilisées conformément à l'usage prévu et comme indiqué. Les composés de cadmium ou autres classés comme substances dangereuses peuvent être dégagés si les batteries sont ouvertes suite à un endommagement ou à un usage non conforme.
- Toxicité aiguë :
- Effet primaire d'irritation :
- de la peau :
Le produit contient un électrolyte organique. Si l'électrolyte devait s'écouler du bloc-batterie, les effets suivants connus pourraient être constatés en cas de contact :
Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- des yeux : Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

(suite page 5)

Nom du produit NiCd Batteries

SBP 10 / SBP 12 / SFB 120 / SFB 121 / SFB 150 / SFB 151 / SFB 180 /
BP 40/1,7 / BP 72/3,0 / B 24/2,0 / B 36/2,4

(suite de la page 4)
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Les blocs-batteries usagés ne doivent en aucun cas être mis au rebut dans la terre.
Les cellules risquent en effet de corroder et de l'électrolyte peut s'écouler.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Les batteries doivent être éliminées conformément aux réglementations nationales en vigueur ou remettre le bloc-accu à Hilti.

· **Catalogue européen des déchets**

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 06 00	piles et accumulateurs
16 06 02*	accumulateurs Ni-Cd
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 33*	piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03 et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

14 Informations relatives au transport

· No ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus Les batteries NiCd scellées d'Hilti sont considérées comme des batteries « à cellules sèches » et ne sont pas soumises aux réglementations susmentionnées.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

(suite page 6)

Nom du produit NiCd Batteries

SBP 10 / SBP 12 / SFB 120 / SFB 121 / SFB 150 / SFB 151 / SFB 180 /
BP 40/1,7 / BP 72/3,0 / B 24/2,0 / B 36/2,4

(suite de la page 5)

- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Non requis.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H330 Mortel par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R26 Très toxique par inhalation.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R45 Peut provoquer le cancer.
- R48/23 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R48/23/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R68 Possibilité d'effets irréversibles.

· **Service établissant la fiche technique :**

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistrasse 6
D-86916 Kaufering
Tel.: +49 8191 906092
Fax: +49 8191 906826
e-mail: anchor.hse@hilti.com

· **Contact :** Mechthild Krauter

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals